



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 1er décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 décembre 2010

APPROBATION DU PACTE COMMUNAUTAIRE
DE SOLIDARITE FINANCIERE ET DE
L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2011

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
16 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU
- M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON
- M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nicole GRAVAT
- Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU
- M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD
- M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE
- M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Gaëlle MANGIN
- Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA
- Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN
- Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frank MICHEL
- Josiane METAYER donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Julie BIRET donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE

Conseillers :

- M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA

DIRECTION DES FINANCES

**APPROBATION DU PACTE COMMUNAUTAIRE DE SOLIDARITE
FINANCIERE ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2011**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la loi de Finances 2010 et notamment son article 77 prévoyant la modification –jusqu’au 31/12/2014- des conditions d’attribution de l’Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dès lors qu’elles sont approuvées par les Conseils municipaux des Communes de l’EPCI à la majorité qualifiée (accord des 2/3 d’entre eux représentant la ½ de la population ou l’inverse) et par le Conseil de Communauté à la majorité simple.

La Commission Générale de la CAN, réunie le 29/11/2010 s’est vue présenter le « Projet Politique Communautaire 2008-2014 » et les modalités de redéfinition du « Pacte de Solidarité Financière », joint à la présente délibération et permettant, sa mise en œuvre à compter du 1/01/2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre connaissance du « Projet Politique Communautaire » précité ;
- Approuver le « Pacte Solidarité Financière » ;
- Approuver les conditions de révision, dans le cadre de l’article 77 de la Loi de Finances 2010, et du montant de l’AC versée pour 2011 aux Communes et inscrite dans la nouvelle Dotation Communautaire telle qu’elle ressort du tableau ci-joint.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 36 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 5 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 4 |

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD